

Avis de publication constatant la vacance d'un immeuble

L'arrêté municipal n° 180/ 2023 du 12 décembre 2023 a constaté que l'immeuble situé au lieu-dit les Glacis du Fort, référence cadastrale AL n°391, dernier propriétaire connu : Syndicat de Joachim (La Couarde sur Mer), n'a pas de propriétaire connu au sens de l'article L.1123-1-2° du code général de la propriété des personnes publiques.

Il a également précisé que la procédure d'attribution à la commune des immeubles présumés sans maître, prévue par l'article L.1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, était mise en œuvre.

Cet arrêté peut être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, mercredi de 9 heures à 12 heures et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Il peut également être communiqué par voie électronique en adressant un courriel à urbanisme@arsenre.fr

AFFICHÉ LE :